

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

LE CULTE DES RELIQUES.

— BREF DU SAINT-PÈRE à la société d'éducation et d'enseignement. — NOUVELLES D'ROME : — Réponse du Saint-Père à l'empereur Guillaume. — Don fait par le Saint-Père. — Le jubilé de Lourdes. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE : — LES retraites du carême. — Neuvaine de St-François-Xavier. — Retraite de l'Union Catholique. — La fête de Saint-Joseph à Québec. — Congrégation Notre-Dame. — Conflit entre les évêques et le gou-



SOMMAIRE

vernement français.

— 2^e lettre de Mgr d'Annecy. — Lettre de l'évêque de Viviers. — Les cardinaux Guibert et de Bonnechose traduits devant le conseil d'état. — NOUVELLES DE L'ÉTRANGER : — Mort de Mgr Quilan. — Le culte catholique à Chicago. — Les Canadiens-français à Webster. — Dons à l'église du Vœu-National de Paris. — LES CHAIRES PROTESTANTES. — LES ANGES DE L'AGONIE. — Conseils aux ouvriers. — Décès de la semaine.

LE NUMÉRO

2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 mois, 55 cents — l'an, une piastre

LE NUMÉRO

2 cents

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS., Evêque de Montréal.

Adresser toutes les communications à M. P. Dupuy.

Bureau x : rue Saint-Gabriel, 23.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 19 Mars — Convent du Sacré-Cœur.

Samedi, 24 “ — Collège Saint-Laurent.

Dimanche, 18 Mars—Dimanche des Rameaux—Semi-double, 2^e classe, ornements violets.

OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE

Cathédrale.

Dimanche, 18, bénédiction des Rameaux, avant la messe, par Mgr de Montréal.

Lundi, 19, à 7 h. du soir, clôture du mois de Saint-Joseph.

Mercredi, Jeudi et Vendredi, offices des ténèbres à 4 h. p. m.

Jeudi, 22, à 8 h., messe pontificale, pendant laquelle se fera la bénédiction des saintes huiles, suivie des vêpres, du dépouillement des autels et du lavement des pieds à 13 séminaristes

Vendredi-Saint, office du matin à 8 h. Le soir, à 7 h., prière et sermon de la Passion suivi de l'adoration de la Croix.

Samedi, 24, office à 8 h. a. m.

(Des quêtes pour la Terre-Sainte seront faites à tous les offices).

Notre-Dame.

Dimanche, 18, bénédiction des Rameaux à 9 h. suivie de la grand'messe.

Mercredi, Jeudi et Vendredi, offices des ténèbres à 4 h. p. m.

Jeudi, office du matin à 8 h. $\frac{1}{2}$; Vendredi-Saint, à 7 h., et Samedi à 8 h.

Saint-Jacques.

Dimanche, 18, bénédiction des Rameaux et grand'messe à 9 h. $\frac{1}{2}$. Le soir et les jours suivants, à 7 h., sermon spécialement pour les hommes.

Jeudi, Vendredi et Samedi matin, offices à 7 h.

Vendredi-Saint, à 7 h. du soir, exercice du chemin de la Croix, suivi de la vénération de la vraie Croix.

Eglise du Jésus.

Dimanche soir, à 6 h. $\frac{1}{2}$, commence la retraite de l'Union Catholique pour les hommes.

Saint-Pierre.

Jeudi-Saint, office à 8 h. $\frac{1}{2}$ a. m. Le soir, prières et chants à 7 h.

Vendredi-Saint, office à 7 h. $\frac{1}{2}$ a. m.; Chemin de la Croix à 3 h. p. m.; sermon de la Passion à 7 h. p. m.

Saint-Joseph.

Jeudi-Saint, grand'messe à 9 h. Amende honorable au T. S. Sacrement à 7 h. p. m.

Vendredi-Saint, office du matin à 8 h. Chemin de la croix à 4 h. p. m. Office du soir (sermon de la Passion) à 7 h.

Samedi-Saint, office du matin à 7 h.

Sacré-Cœur de Jésus.

Jeudi-Saint, office à 9 h. a. m.; Vendredi-saint à 8 h. a. m.

Sainte-Brigide.

Jeudi et Vendredi, offices à 9 h. a. m.; Samedi, à 7 h. a. m. Tous les divers offices à 7 h. $\frac{1}{2}$ p. m.

LE CULTE DES RELIQUES.

Dans ce mois où de nombreuses reliques ont été et sont exposées, notamment à la cathédrale et à Notre-Dame, il nous a paru opportun de nous occuper du culte des reliques.

“ Relativement aux restes sacrés des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ, dit le Concile de Trente, que les évêques enseignent que les corps ayant été membres vivants du Sauveur et temples du Saint-Esprit, devant être par lui ressuscités pour la vie éternelle et revêtus de gloire, servant à Dieu d'instruments pour répandre sur les hommes des faveurs nombreuses, ils doivent être vénérés par les fidèles. Ainsi ceux-là doivent être condamnés, comme ils l'ont été déjà, et comme ils le sont présentement par l'Eglise, qui affirment qu'aux reliques des saints il n'est dû ni vénération ni honneur ; que les hommages dont les fidèles les entourent ainsi que les monuments sacrés, sont inutiles, et que vainement pour obtenir le secours des saints, on se presse autour des lieux consacrés par leur mémoire.”

Les reliques insignes sont le corps entier d'un saint, la tête, un bras, une jambe, la partie du corps où un martyr a souffert pourvu qu'elle soit notable, entière et approuvée par les Ordinaires.

L'os du devant de la jambe, ou le *tibia*, n'est pas une relique insigne.

Le fémur (*os femoris*) n'est pas non plus une relique insigne.

Les reliques de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa robe, son suaire, la croix, les épines etc., et les reliques de la sainte Vierge, ses cheveux, sa ceinture, son voile, etc., sont, à cause de la dignité des personnes, réputées insignes.

Les reliques notables sont une partie du corps qui n'est pas un membre, comme une côte, un fragment considérable de la tête, d'un bras.

Les reliques minimales sont de très petites parties du corps d'un saint, comme quelques cheveux, une dent etc., ou des parcelles de reliques insignes ou notables.

On donne aussi le nom de reliques aux vêtements d'un saint, à tous les objets qui ont été à son usage, à ses instruments de pénitence, à ceux de son supplice.

On appelle même relique dans un sens plus large encore, les objets divers qui ont touché au corps d'un saint; son cercueil, son suaire.....

Les annales de l'Eglise et les écrits des saints Pères rapportent un grand nombre de miracles opérés par les reliques des martyrs et des saints confesseurs, et dont il est impossible de révoquer en doute la vérité.

Les premiers fidèles appliquaient aux malades les linges et mou-

choirs qui avaient touché le corps de saint Paul, et ils étaient guéris.

Les reliques les plus précieuses et celles auxquelles l'Eglise rend les plus grands honneurs sont celles de la Passion. Elles sont comme les reliques de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aussi l'Eglise leur rend-elle plus d'honneurs qu'aux reliques des saints.

Après avoir fait connaître ce que sont les reliques, nous devons nous demander si on doit honorer les corps et les reliques des saints..

Certainement, car les saints sont les amis de Dieu et leurs corps sont les temples du Saint-Esprit.

Et non seulement nous honorons les saints, mais encore nous rendons honneur à leur dépouille mortelle, aux débris de leur humanité, à leurs vêtements, en un mot, à tout ce qui leur a appartenu. Et pourquoi ne ferions-nous pas pour les grands hommes de la religion ce que l'on fait tous les jours pour les héros du siècle? Voyez: quel prix on attache à l'épée d'un illustre guerrier, à la plume d'un grand écrivain, au tombeau d'un grand roi. Avec quel soin et quelle tendresse on conserve ce qui reste d'un parent, d'un ami, une boucle de leurs cheveux, un souvenir! C'est dans le même esprit que l'Eglise vénère les reliques des saints. Esprit de reconnaissance pour les beaux exemples qu'ils ont laissés, esprit d'attachement à la foi qu'ils ont illustrée par leurs vertus, esprit d'amour pour le Dieu qui a opéré en eux et par eux les plus grandes merveilles. C'est ce que dit saint Ambroise : " J'honore dans la chair des martyrs les cicatrices des plaies reçues pour le nom de Jésus-Christ ; j'honore ces cendres consacrées par le glorieux témoignage qu'elles ont rendu et qu'elles rendent encore à la divinité de Jésus et de son Evangile ; j'honore ce corps qui m'apprend à aimer Dieu jusques à sacrifier le mien pour lui plaire. "

De plus, s'il nous est commandé de respecter les temples matériels à cause du Dieu qui habite en eux, comment pourrions-nous ne pas honorer les corps des saints qui ont été les sanctuaires de la divinité. Le culte que nous rendons aux reliques est donc fondé en raison, et sur l'instinct lui-même de notre nature.

Il est encore fondé sur l'autorité de Dieu qui a voulu appuyer notre foi sur cet article important, en opérant les plus grandes merveilles par les reliques des saints. Ainsi nous voyons dans l'Ancien-Testament qu'un mort fut ressuscité par l'attouchement des os du prophète Elisée. On pourrait citer une infinité de traits semblables.

Enfin, il est fondé sur la pratique constante de l'Eglise. Dès l'origine du christianisme, nous voyons les premiers fidèles recueillir soigneusement les restes inanimés des martyrs, tremper des linges dans leur sang ; enfermer leurs ossements dans de riches châsses, les regarder comme des trésors inestimables qu'ils préféreraient à l'or et aux pierreries, les baiser avec respect, se prosterner devant elles, les couronner de guirlandes, c'était aussi pour honorer ces

glorieux athlètes de la foi qu'on bâtissait des oratoires et des basiliques aux endroits où ils avaient souffert ; et les pierres de leurs tombeaux furent les premiers autels de l'Eglise. Pourquoi donc voudrait-on rejeter un culte si antique et si légitime ?

Les protestants le condamnent ; les protestants nous taxent d'idolâtrie et de superstition, parceque nous honorons les saints et leurs reliques. Mais ne conservent-ils pas eux-mêmes avec respect, dans une de leurs églises, à Luttermouth, la chaire de Wicleff, l'un des premiers docteurs de la réforme, son pupitre et une partie de son manteau ? Sur quoi peuvent ils appuyer ces reproches d'idolâtrie et de superstitions qu'ils nous adressent ? Nous ne reconnaissons et nous n'avons qu'un Dieu, tel est notre principe fondamental ; et nous le professons si hautement que le moindre enfant, sitôt qu'il connaît les premières leçons de son catéchisme, ne peut l'ignorer. Pourquoi les protestants s'obstinent-ils à nous calomnier, en nous accusant d'adorer les saints et leurs reliques ? Nous leur dirons et nous leurs répéterons jusqu'à ce qu'ils veuillent l'entendre : nous ne servons point et nous n'adorons point les reliques des saints ; mais nous les honorons en vue de Dieu, dont elles proclament la gloire.

Nous ajouterons encore que, bien que nous nous prosternions devant les reliques vénérables des saints, nous n'entendons par là aucunement les honorer, car tout prosternement n'est pas une adoration ; et c'est si vrai, qu'on se prosterne et qu'on fléchit le genou devant des hommes qu'on se garde bien d'assimiler à la divinité. De plus nous ne leur attribuons aucune vertu en dehors de la volonté divine. Nous croyons seulement que Dieu, touché de notre foi et ayant égard à leur intercession, peut nous accorder plus facilement les grâces que nous lui demandons. La vue des reliques n'est-elle pas, d'ailleurs, un moyen puissant de ranimer notre dévotion, en nous rappelant les vertus qui ont distingué ces glorieux serviteurs de Dieu, et en nous excitant à les imiter ? La doctrine catholique ainsi expliquée, où est l'idolâtrie ? où est la superstition ? Quelles que soient donc les clameurs de l'impiété, attachons-nous inviolablement à la foi de l'Eglise, exprimée par le Concile de Trente, qui a décidé contre les hérétiques que le corps des martyrs et des autres saints qui ont été les membres vivants de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit doivent être honorés ; que, par eux, Dieu accorde un grand nombre de bienfaits aux hommes.

Le *Bulletin* de la Société générale d'éducation et d'enseignement du 15 février publie le bref suivant que S. S. Léon XIII a daigné adresser à son président, M. Chesneloug :

LÉON P. P. XIII.

“ Cher Fils, salut et bénédiction apostolique,

“ Nous avons appris avec joie, cher Fils, par la lettre pleine

de filial dévouement que, de concert avec plusieurs des membres de la Société que vous présidez, vous Nous avez adressée, quel est le but de cette œuvre et quels fruits elle a produits depuis sa fondation. Au milieu des graves périls qui nous assiègent, les hommes qui consacrent leurs efforts à assurer aux enfants le bienfait d'une éducation basée sur les vérités de notre très sainte religion, doivent, en effet, être comptés parmi ceux qui méritent le mieux, non seulement de l'Eglise, mais de la société civile. C'est pourquoi Nous avons éprouvé une grande consolation en recevant de vous l'assurance que le nombre des membres de l'œuvre et de ses comités est déjà considérable, que des jurisconsultes distingués sont chargés d'examiner et de résoudre les difficultés juridiques, qu'un recueil périodique a été créé pour défendre les principes et répandre les instructions de la Société, qu'enfin elle vient en aide aux besoins des écoles chrétiennes par des distributions de secours.

“ Mais ce qui nous a procuré une douce et très particulière satisfaction, c'est de lire dans votre lettre que votre œuvre a reçu l'approbation presque unanime de nos vénérables frères les évêques et que vous les révèrez comme vos chefs et vos guides. Nous voyons avec une joie profonde ces liens mutuels qui unissent les évêques et la société.

“ Comme, en effet, le zèle pastoral des évêques pour le salut des âmes qui leur sont confiées ne doit pas être moins loué que leur haute sagesse, vous ne pouvez vous écarter du droit chemin en suivant fidèlement, dans ces questions d'éducation, la ligne de conduite qu'ils auront jugée, devant Dieu, la mieux appropriée à la gravité des temps et des circonstances. Nul, d'ailleurs, ne peut douter qu'obéir aux conseils et aux prescriptions de ceux que Dieu et le Saint-Siège ont établi juges en Israël, c'est répondre aux vœux du chef suprême de l'Eglise.

“ Aussi, Nous vous exhortons vivement, vous, cher Fils et les autres membres de la Société, à poursuivre, sous le patronage des évêques, avec une ardeur et une vigilance de jour en jour plus grandes, l'œuvre que vous avez entreprise ; bien assurés que, dans l'état présent des choses, rien ne peut nous être plus agréable que de vous voir travailler avec un zèle persévérant à ce que le plus grand nombre possible d'enfants, en même temps qu'ils seront instruits dans les lettres humaines, soient profondément pénétrés des enseignements de la vraie foi. En attendant, Nous adressons à Dieu de ferventes prières pour qu'il accorde ses grâces les plus abondantes aux membres de la Société, et pour qu'il les soutienne et les fortifie dans le plein développement de l'œuvre commencée.

“ Enfin, comme gage des dons célestes et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons très affectueusement et du fond du cœur, à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

“ Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 janvier 1883, la cinquième de notre pontificat.

“ LÉON XIII, PAPE.”

NOUVELLES DE ROME.

Le Saint-Père a répondu à la lettre de l'empereur Guillaume ; dans cette réponse, Sa Sainteté manifeste les dispositions les plus conciliantes, relativement à la nomination des curés.

Le Saint-Père a aussi adressé une lettre au prince impérial d'Allemagne, à l'occasion de ses noces d'argent. Le Pape, en félicitant le prince, exprime son désir de voir la paix religieuse établie en Allemagne.

On annonce aussi la prochaine conclusion d'un concordat avec le Montenegro, qui aurait pour première conséquence l'érection d'un évêché à Antivari.

On lit dans le *Moniteur de Rome* du 18 février :

“ A l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, le Saint-Père a fait distribuer dix mille francs aux pauvres de la ville de Rome, par l'intermédiaire de Mgr Sanminiatielli, son aumônier secret.

Le R. P. Sempé, supérieur des Pères de Lourdes, a envoyé à Rome quelques-uns de ses religieux pour remercier de vive voix le Saint-Père de l'indulgence jubilaire qu'il a daigné accorder à la Basilique, à l'occasion du 25^e anniversaire des apparitions.

Ces honorables délégués, se trouvant à Rome, le jour de la Purification, ont pris part à la cérémonie de l'offrande des cierges au souverain Pontife, et lui ont offert, eux aussi, un beau cierge, élégamment décoré, et portant l'image de la Vierge immaculée.

“ Très Saint-Père, a dit l'un d'eux, en offrant le cierge, l'évêque, les missionnaires, les prêtres et les fidèles du diocèse de Tarbes, en action de grâces du Jubilé de Notre-Dame de Lourdes ! ”

“ Oui, a repris le Saint-Père, j'espère que ce Jubilé sera une abondante source de grâces pour les fidèles qui visiteront Lourdes cette année. ”

Dernièrement, un député de la Chambre italienne a demandé que l'on supprimât la colonie agricole des *Trois-Fontaines*, près Rome, dirigée par les Trappistes. Il a été ainsi réfuté par un de ses collègues :

“ Cette colonie pénitentiaire, a dit le député Bonacci, a été fondée à la satisfaction de tout le monde ; et les résultats obtenus sont venus justifier ces applaudissements universels. La visite de l'abbaye des Trois-Fontaines n'est plus aujourd'hui le but d'une promenade poétique ; elle est faite par des personnes sérieuses, désireuses d'admirer et surtout de s'instruire. L'administration, s'inspirant des lois de l'humanité, a pris toutes les mesures convenables pour la santé des forçats condamnés à travailler sous

la direction des Trappistes. Sous le rapport moral, ces travailleurs forcés se conduisent si bien que le supérieur des religieux a pu dire : "Aucun fruit ne nous a été volé par eux." Quand on veut les transférer ailleurs, ils s'y refusent, en disant : "Ici, nous nous trouvons très bien pour la santé." Le climat a été rassaini par les plantations d'eucalyptus, d'oliviers et de vignes. Il y a tout lieu de croire que bientôt il s'y formera des centres d'habitations."

Le ministre Baccelli a pleinement confirmé les dires du député Bonacci. Il a ajouté : "Les travaux auxquels on oblige les forçats, outre leur utilité intrinsèque, sont ceux pour lesquels ils ont le plus d'aptitude." Enfin, il a déclaré que les conditions hygiéniques sont bonnes ; il a loué l'activité, l'intelligence, la discipline des Pères Trappistes, et il a terminé en disant que, bien loin de songer à les interdire, le gouvernement se fera un devoir de contribuer au développement et au perfectionnement de leur œuvre.

(*Il divin Salvatore..*)

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Les retraites du carême, prêchées dans presque toutes les églises de la ville, sont suivies par une nombreuse assistance de fidèles qui se préparent, en écoutant la parole de Dieu et en suivant pieusement les divers exercices, à accomplir le grand acte de la communion pascale.

Comme d'habitude, la neuvaine de Saint-François-Xavier, à Notre-Dame, y attire en foule les fidèles, désireux de gagner les indulgences attachées à cette retraite.

Les saintes Reliques, exposées sur le reposoir, sont toute la journée honorées et vénérées par nos pieux concitoyens.

La retraite annuelle de l'Union Catholique commencera dimanche, le 18, à six heures et demie du soir, dans l'église du Jésus, et se continuera les jours suivants, à sept heures et demie du soir, pour se terminer par la communion générale le jour de Pâques, à sept heures du matin. Le R. P. Ponche, S. J., sera le prédicateur de cette retraite.

Les messieurs des professions libérales et du commerce sont particulièrement invités à y assister.

Ceux qui suivent cette retraite ont le privilège de pouvoir satisfaire au devoir pascal en communiant dans l'église du Jésus.

Demain, dimanche, la *Passion* de Victoria sera chantée à l'église Notre-Dame dans le sanctuaire et à l'orgue.

La même *Passion* sera chantée à l'église Saint-Jacques.

La fête de saint Joseph, dit le *Journal de Québec*, a été célébrée avec une grande solennité dans les églises de la ville. A la cathédrale on a célébré le 12e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'archevêque, qui a officié pontificalement et a donné la bénédiction papale. Le sermon a été prêché par M. le grand vicaire Hamel.

A Saint Roch, c'était la fête de l'Union Saint-Joseph qui a déployé une grande pompe, en faisant, avant la messe, une procession dans quelques rues pavoisées, notamment la rue Saint-Joseph, où la foule se pressait pour admirer spécialement la splendide bannière de l'Union qui faisait sa première apparition ce jour-là.

Comme par le passé, l'Union Saint-Joseph de Saint-Sauveur a célébré avec beaucoup d'éclat la fête de son patron et toute la population était en liesse. Les décorations de l'église étaient splendides, et la musique n'a pas fait défaut.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur et madame Robitaille assistaient à la cérémonie. On y remarquait aussi les honorables MM. Mousseau et Starnes.

M. l'abbé Rouleau, de l'Ecole normale de Québec, vient de fonder une belle œuvre de charité. Il a créé un dépôt où l'on recevra tout le vieux linge et les vieux habits pour les pauvres.

CONGRÉGATION NOTRE-DAME.— Cette congrégation fut fondée à Montréal en 1658 par la vénérable mère Marguerite Bourgeoys dont la sainte vie est trop connue de tous pour que nous ayons à la rappeler. On sait que son procès en canonisation, qui se poursuit activement à Rome, vient d'entrer dans une nouvelle phase puisque des lettres rémissoriales de la S. Congrégation des Rites sont arrivées dernièrement à Montréal, déléguant Mgr l'évêque de Montréal, son vicaire-général et quatre autres juges par eux nommés, à commencer le procès apostolique *de fama sanctitatis etc.* C'est un grand pas qui rapproche beaucoup la solution de cette question, qui intéresse, à si juste titre, tous nos concitoyens.

Cette congrégation compte actuellement 764 sœurs professes, 72 novices et 33 postulantes. Sur ce nombre 670 sont employées à l'enseignement.

Les maisons d'éducation de la Congrégation sont au nombre de 86, comprenant 18,028 élèves. Elles sont ainsi réparties dans les diverses provinces :

| | | | |
|----------------------------|-------------|------------|----------------|
| Province de Québec : | 56 maisons, | 492 sœurs, | 13,245 élèves. |
| Province d'Ontario : | 7 | " 47 | " 1,151 " |
| Province du N. Brunswick : | 5 | " 19 | " 421 " |
| Province de la N. Ecosse : | 3 | " 14 | " 331 " |
| Ile du Prince Edouard : | 7 | " 35 | " 844 " |
| Ile de la Madeleine : | 1 | " 4 | " 50 " |
| Etats-Unis : | 7 | " 59 | " 1,986 " |

Ces maisons sont ainsi réparties dans chaque province : Dans le diocèse de Montréal il y a, dans la ville même, la *Maison mère*, dont la supérieure est la mère Saint-Bernard puis les maisons *Villa-Maria*, *Mont Sainte-Marie*, *Notre-Dame* ; les académies *Saint-Denis*, *Saint-Antoine*, *Sainte-Catherine*, *Saint-Joseph*, *Sainte-Anne*, *Saint-Patrice*, *Bourgeois*, la *Visitation*, de la *Côte Saint-Paul*, *N.-D. des Anges* ; les écoles *Saint-Laurent*, *Saint-Antoine*, *Bonsecours*.

En dehors de la ville on trouve des maisons à : *Oka*, la *Pointe-aux-Trembles*, *Boucherville*, *Laprairie*, la *Pointe Claire*, *Berthier*, *Terrebonne*, *Saint-Eustache*, les *Cèdres*, *Chateauguay*, *L'Assomption*, *Sainte-Thérèse*, *Saint-Jean*, *Chambly*, *Joûiette*.

Dans le diocèse de Québec sont des établissements à *Sainte-Famille*, *Saint-Roch*, *Pointe aux Trembles*, *Saint-François*, *Rivière-Ouelle*, *Sainte-Marie*, *Sainte-Croix*, *Saint-Thomas*, *Kamouraska*, *Saint-Sauveur*, *Bellevue*, *Saint-Romuald*, *New Liverpool*, *Saint-Aubert*, *Saint-Augustin*.

Diocèse de Chicoutimi, un établissement à la *Baie Saint-Paul*.

Diocèse de Saint-Hyacinthe : à *Saint-Denis*, *Sorel*, *Saint-Athanase*.

Diocèse de Trois-Rivières : à *Sainte-Anne Yamachiche*, *Saint-Christophe*, *Sainte-Anne la Pèrade*, *Victoriaville*.

Une maison dans le diocèse de Sherbrooke à *Sherbrooke*.

Dans le diocèse de Kingston, à *Kingston*, *Williamstown*, *Brockville*, *Ecole Saint-Jean*.

Une maison dans le diocèse d'Ottawa, à *Ottawa*.

Une maison dans le diocèse de Peterborough, à *Peterborough*.

Dans le diocèse de Chatham (N. B.) à *New Castle*, *Caraquet*, *Bathurst*, *Bathurst-Ville*, *Saint-Louis*.

Dans le diocèse d'Arichat (N. E.) à *Arichat*, *Acadiaville*, *Pictou*.

Dans le diocèse de Charlottetown (P. E. I.) à *Charlottetown*, *Saint-Joseph*, *Miscouche*, *Summerside*, *Tignisch*, *Souris*, *Rustico*.

Aux Etats-Unis des maisons florissantes sont établies à *Chicago*, *Bourbonnais*, *Kankakee* dans le diocèse de Chicago ; puis dans le diocèse de Burlington, à *Saint-Albans*, *Saint-Johnsbury* et enfin à *Lewiston* dans le diocèse de Portland.

Faire connaître le nombre toujours croissant des élèves qui viennent tous les ans demander l'instruction dans les établissements de la Congrégation N.-D. est le meilleur éloge qu'on puisse faire de ces établissements des soins empressés et de la solidité de l'éducation que donnent les bonnes sœurs, qui savent si bien s'inspirer des exemples et des vertus de leur fondatrice, la vénérable mère Marguerite Bourgeois.

CONFLIT ENTRE LES EVÊQUES ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Nous avons dit que la gendarmerie avait essayé d'empêcher, au nom du préfet, les curés de la Haute-Savoie de lire en chaire la

lettre de Mgr d'Annecy portant condamnation des ouvrages mis à l'index.

Certains curés ayant consulté l'évêque sur la conduite à tenir, ont reçu la lettre suivante :

“ Toutes les pensées qui ont pu vous arrêter un instant, disparaissent devant l'intérêt suprême et souverain de la foi et du salut des âmes. C'est en vue de ce seul intérêt, et pour achever de remplir un devoir sacré, que j'invite tous ceux de MM. les curés qui n'ont point lu, dimanche dernier, la lettre pastorale concernant les livres condamnés, à en donner lecture en chaire dimanche prochain, jour de Quinquagésime. Cette lecture ne sera précédée d'aucune explication ni suivie d'aucun commentaire. ”

Le préfet a remis la gendarmerie en marche à l'effet de faire une enquête au sujet des curés qui ont lu en chaire la lettre pastorale de Mgr Isoard.

Cette campagne n'est pas seulement ridicule, elle est inutile, puisque tous les curés, “ sans exception, ” ont obéi à leur évêque, comme c'était leur devoir.

La tournée des gendarmes a donné lieu à un incident curieux et significatif :

L'un d'eux est arrivé dans une paroisse pendant la grand'messe ; il est entré dans l'église, et, trouvant le curé en train de lire la lettre épiscopale, il s'est permis de monter à la chaire pour lui remettre l'ordre préfectoral. Le curé a lu à son auditoire le contenu de cet écrit ; puis il a ajouté tranquillement : “ Nous allons maintenant continuer la lecture de la lettre de Mgr notre évêque. ”

Dans sa lettre circulaire adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, Mgr l'évêque de Viviers s'occupe de la sentence portée par la Congrégation de l'*Index* que les journaux ont déjà fait connaître. Cette publicité ne suffit pas ; c'est sur les lèvres autorisées de l'évêque que les enseignements du Vicaire de Jésus-Christ doivent être recueillis ; aussi Sa Grandeur dit-elle :

“ Toute parole que nous confiera pour vous la redire le Chef vénéré de l'Eglise vous sera transmise avec un pieux empressement et une incorruptible fidélité. Comme aussi Dieu nous fera la grâce de ne jamais trahir le devoir qui nous est imposé de vous dénoncer, partout où notre sollicitude saura les découvrir, les pièges tendus à votre foi et à votre vertu, à la foi et à la vertu de vos enfants. ”

Mgr de Viviers termine ainsi sa circulaire :

“ Pour un évêque, dit saint Ambroise, rien n'est plus compromettant devant Dieu, ni plus déshonorant devant les hommes, que de laisser imposer des chaînes à sa conscience et de ne pas manifester librement ce qu'il sent devoir profiter aux autres. ”

“ Nous ne consentirons pas à nous mettre mal avec Dieu et à nous avilir devant vous. Nous parlerons toutes les fois que notre conscience nous le commandera ; mais pour être libre, notre parole

sera toujours apostolique. Elle ne connaîtra d'autre inspiration que celle du devoir; elle ne servira d'autre cause que celle de la foi; elle ne subira d'autre service que celui de la charité.

“ Et sera notre présente lettre lue et publiée dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse à la messe principale. ”

Nous avons dit dans notre dernier numéro que plusieurs prélats français avaient été traduits devant de conseil d'Etat pour avoir publié le décret de la Congrégation de l'*Index*. Le cardinal Guibert, archevêque de Paris et le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, sont au nombre de ces prélats.

Mgr l'évêque d'Angoulême s'est vu supprimer *trente jours* de son traitement pour être allé à Rome, ce qui est le devoir strict d'un évêque. Et cependant, Mgr Sebaud avait prévenu le ministre des cultes de son voyage, *ad limina apostolorum*, ainsi que l'atteste une lettre que Mgr l'évêque d'Angoulême a adressée à cette occasion au ministre des cultes.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

ETATS-UNIS.—Une dépêche de la Nouvelle-Orléans apporte la nouvelle de la mort de Mgr Quilan, évêque de Mobile.

—On doit construire, dit-on, à Albany, une nouvelle cathédrale qui coûterait un demi-million.

—Chicago, qui ne date, pour ainsi dire, que d'hier, est déjà une des villes les plus florissantes de l'Amérique, surtout sous le point de vue de sa catholicité. On y compte actuellement 44 églises et 40 écoles paroissiales, toutes bien fondées et bien entretenues. Presque toutes ces écoles sont sous la direction des Frères de la doctrine chrétienne et des Sœurs de charité.

—La première préoccupation des Canadiens-français qui habitent les Etats-Unis est de se rapprocher de leur curé, de suivre assiduellement les exercices religieux et puis de se grouper et de fonder, en souvenir de la patrie, une société de Saint-Jean-Baptiste.

C'est ce qu'ont fait les Canadiens qui résident à Webster, Mass. Un de nos correspondants nous raconte une importante cérémonie qui a eu lieu ces jours derniers dans cette ville.

Les membres très nombreux de la société Saint-Jean-Baptiste, partis en procession de leur salle, se sont rendus à l'église et après avoir entendu la messe ont tous eu le bonheur de recevoir la sainte communion. C'est leur digne chapelain, M. A. Landry, anciennement prêtre du diocèse de Montréal, qui a célébré la messe et a fait

le sermon. Tous les Canadiens se louent de l'intérêt et de l'affection que leur prodigue sans cesse cet excellent prêtre.

—Le *Travailleur*, de Worcester, annonce le décès arrivé à Saint-Louis, Mo., du Père Saint-Cyr qui était le plus vieux prêtre des Etats-Unis. C'est lui qui a célébré la première messe dite à Chicago. Sur les derniers temps de sa vie il était devenu aveugle.

ANGLETERRE.—Deux lettres du cardinal Newman et une du général des Jésuites ont été adressées au saint-Père pour le prier de hâter l'introduction de la cause des martyrs anglais. Les évêques catholiques d'Angleterre, de leur côté, ont recueilli fidèlement tous les faits qui peuvent se rattacher à cette glorieuse cause et les ont expédiés à Rome pour qu'ils soient examinés et jugés par un comité général nommé *ad hoc* par le souverain Pontife.

SUISSE.—Le veuvage du diocèse de Lausanne a pris fin : nous avons un évêque. Sa Sainteté Léon XIII vient d'arrêter définitivement son choix sur M. l'abbé Savoy, directeur et professeur de droit canon au grand Séminaire.

Les catholiques sont dans la joie.

BELGIQUE.—La ville de Liège, (Belgique), est en ce moment envahie par la fièvre typhoïde, qui fait de nombreuses victimes. Comme les malades manquent d'assistance, et que le clergé séculier se trouve insuffisant pour leur administrer les secours de la religion, les autorités locales, oubliant leurs préventions, ont fait appel aux religieux et aux religieuses, qui sont dans le royaume. Ces précieux auxiliaires ne se sont pas fait attendre ; on les trouvera toujours à l'heure du péril.

FRANCE.—L'Académie française a définitivement fixé au jeudi 19 avril la réception de Mgr Perraud, évêque d'Autun, élu l'an dernier au fauteuil devenu vacant par la mort d'Auguste Barbier.

C'est M. Camille Doucet qui répondra au récipiendaire.

—Le comité de l'œuvre du *Vœu national*, c'est-à-dire de l'église voivie et monumentale en l'honneur du Sacré-Cœur, à Montmartre (Paris), a reçu, dans le mois de janvier 1883, 115,000 francs, ce qui porte le total des sommes reçues à douze millions quatorze mille francs.

—Sur la demande d'un grand nombre d'agriculteurs catholiques, S. Em. le cardinal archevêque de Paris a décidé que dans l'église voivie de Montmartre, une chapelle serait dédiée à saint Isidore, patron des cultivateurs, afin que l'agriculture, qui est une des principales forces vives de la France, ait son sanctuaire à elle dans la basilique nationale. Appel est fait aux laboureurs chrétiens pour

contribuer à la construction et à la décoration de cette chapelle dédiée à leur saint patron, et opposer ainsi le suffrage de la France rurale aux menaces insolentes des suppôts de la sauvagerie révolutionnaire.

LES CHAIRES PROTESTANTES DÉSSERTÉES.

Dans un article intitulé " Les Travailleurs sont peu nombreux, " le *Star* constate le fait que, de partout, dans le protestantisme, s'élève un cri demandant des sujets désirables pour remplir les nombreuses chaires des différentes églises. " Ca n'est pas, dit ce journal, que les émoluments soient maigres, car dans toutes les principales sectes il y a un nombre de bonnes places ouvertes aux hommes capables. Le fait est que nulle part comme dans le clergé, l'intelligence n'est à prix, et, cependant, les hommes d'intelligence hésitent à entrer dans le ministère. Nombre de chaires sont restées vacantes en Canada et aux Etats-Unis, depuis longtemps, simplement parce qu'on ne peut trouver de personnes convenables pour les occuper. " Notre confrère se demande ensuite ce qu'il adviendra dans dix ou quinze ans quand plusieurs de ceux qui occupent aujourd'hui les principales chaires auront disparu. " Les temples sont là, dit-il, somptueusement fournis sous tous les rapports, mais qui y prêchera. Ces riches congrégations ont à leur service tout ce que l'or peut donner, mais, déjà aujourd'hui, elles peuvent à peine se procurer les hommes qu'il leur faut. Doubler les salaires ne servirait de rien. La difficulté semble venir de ce que la théologie des diverses sectes ne réussit pas aujourd'hui à convaincre les hommes intelligents comme elle le faisait il y a vingt ou trente ans. Pour la jeunesse d'aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile de croire que les formules inventées et adoptées au seizième, dix-septième ou dix-huitième siècles sont encore tout à fait vraies et valides. Toutes les autres choses d'invention humaine ont subi bien des modifications dans le cours des temps, pourquoi n'en serait-il pas de même de celles-ci ? A ces questions on ne peut donner aucune réponse satisfaisante. " L'article continue et dit que ceux qui désireraient le plus prêcher, ne voient pas comment ils peuvent donner libre cours à leurs idées au milieu des diverses sectes et conclut par ces paroles : " Carlyle dit dans sa correspondance avec Emerson que dans tous les siècles il y a une vérité qui ne demande qu'à être énoncée pour embraser le monde. Quelle vérité demande notre siècle ? Qui la dira ? "

Cette admission candide de manque de vitalité et de soif pour la vérité est en elle-même une démolition complète de tout le système du protestantisme et n'exige pas de commentaires. Qu'il nous suffise de dire que nous entrons parfaitement dans les vues du *Star*,

quand il se demande pourquoi les *formules inventées* il y a quelques siècles ne changeraient pas comme a changé toute autre *invention humaine*. Non seulement elles changeront, mais elles disparaîtront avec le protestantisme lui-même comme ont disparu toutes les hérésies qui ont affligé l'Eglise de Dieu à différentes époques. Quant à la vérité dont notre siècle a besoin, elle a été énoncée il y a longtemps ; c'est celle qui est tombée des lèvres de l'Homme Dieu et qui est contenue dans le symbole des apôtres. Seulement, le protestantisme s'en est éloigné et, aujourd'hui, dans les tortures du doute, il cherche où la retrouver. Il la trouvera là seul où elle est, dans la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, seule gardienne et dépositaire de la vraie Foi.

LES ANGES DE L'AGONIE ET LA BÉNÉDICTION DU MOURANT.

C'était dans un des plus tristes quartiers de Paris, que l'on a justement appelé *le faubourg souffrant*. Un prêtre préparait à la mort un vieux chiffonnier. Or le brave homme était si bien disposé, qu'il désirait ardemment recevoir la communion. La chambre du mourant n'avait guère d'autre ameublement que les éléments de sa profession.

Pendant que le prêtre songeait tristement à ce dénûment, il lui arrive de passer devant un splendide hôtel. Il se rappelle qu'il y a là une jeune femme portant un nom illustre, belle, recherchée dans le monde. Un instinct irrésistible pousse le pauvre prêtre à monter, quoique les splendides escaliers, les fleurs et les tapis eussent dû lui faire comprendre la distance qu'il devait y avoir entre la maîtresse de ce palais et son humble protégé. Il monte donc et raconte simplement sa peine. " Mais, s'écrie la jeune femme, on ne peut laisser aller le bon Dieu dans un pareil taudis !... Je m'en charge, et j'y vais moi-même. Faut-il mener ma femme de chambre ?—Oh ! oui, il y a bien de l'ouvrage pour deux.—Mais j'y songe : ces choses-là doivent se faire de bonne volonté. J'aime mieux mener mon fils : il a six ans, il est déjà très actif ; il est bon qu'il s'accoutume à voir la misère de près, cela lui portera bonheur. Pauvre enfant ! il a tant besoin que Dieu le protège !—Mais, Madame, reprit en tremblant le prêtre, le pauvre homme est bien malade, il ne peut attendre. J'ai promis d'être à huit heures chez lui : ce sera bien matin pour vous : puis il y a loin.—Oh ! soyez bien tranquille, j'y serai longtemps avant vous."

Heureusement que c'était au printemps. Le lendemain donc, le prêtre arrive à l'heure convenue avec le saint Viatique, et il trouve la pauvre habitation convertie en une vraie et charmante petite chapelle de la sainte Vierge ; elle faisait, malgré soi, songer au tombeau que la piété des fidèles élèves le jeudi saint dans

chaque église pour y garder la sainte hostie ; elle était tout tendue de blanc. Le lit, ou ce qui en tenait lieu, était orné d'une magnifique couverture blanche et brodée ; sur une table recouverte d'une nappe étaient un crucifix, vrai chef-d'œuvre d'art, des flambeaux avec de vrais cierges, de l'eau bénite avec la branche de buis bénit. Rien n'avait été oublié.

Cependant la jeune femme avait été surprise par la venue du prêtre dans son ministère de charité ; sa robe était couverte d'une serviette destinée à la protéger, et son chapeau avait été déposé dans un coin. A la vue du Saint-Sacrement, la mère et l'enfant tombent à genoux au pied du lit du pauvre vieillard et récitent tous les deux le *Confiteor* : on eût dit deux enfants de chœur. Au milieu de ce spectacle, la figure du bon vieillard apparaissait calme et radieuse ; ses cheveux étaient peignés, bénéfice dont probablement ils n'avaient pas joui depuis longtemps. Le prêtre s'approcha pour lui rappeler ce que c'était que la sainte Eucharistie. " Je sais tout cela, monsieur l'abbé, répondit-il d'un air de fierté toute satisfaite. La bonne petite dame qui est à genoux me l'avait dit avant vous ; puis elle m'a fait prier le bon Dieu tantôt avec son petit garçon. Oh ! que je suis content !... " Il reçut ensuite le saint Viatique avec une profonde émotion. Pauvre vieillard ! comment n'eût-il pas cru à la bonté et à la providence de Dieu.

Mais le prêtre avait à peine fini la dernière prière, que voilà la jeune femme qui prend une des mains du vieux chiffonnier et la place sur sa belle tête qu'elle avait inclinée, puis glisse la tête de son fils sous l'autre main et s'écrie : " Mon bon brave homme, vous êtes maintenant l'ami du bon Dieu, vous avez communie ; donnez-nous, s'il vous plaît, votre bénédiction à tous les deux : cela nous portera bonheur.— Oh ! madame, répliqua le vieillard troublé, ému, qu'est-ce que vous demandez-là ? Je ne suis qu'un pauvre homme, mais je prie le bon Dieu de vous bénir ; il vous bénira, car vous êtes de ses anges. Il n'y a que des anges qui soient bons comme vous. Que Dieu vous bénisse, oh ! qu'il vous bénisse tous les deux ! " Et, en prononçant ces paroles, il pleurait et des larmes coulaient aussi des yeux du prêtre ; mais c'étaient, dit-il, les larmes les plus douces qu'il eût jamais versées.

CONSEIL AUX OUVRIERS.

[*Suite.*]

ÉCARTS RIDICULES ET ODIEUX OU ENTRAÎNENT LA DISSIPATION
ET L'INCONDUITE.

On ne saurait croire à combien de jeunes gens cette sottise capitulation de conscience fait illusion. La dissipation les subjugué ; elle devient plus forte qu'eux ; elle continue de les entraîner lors même qu'elle a cessé de leur plaire.

Voyez ces ouvriers qui, pendant plusieurs jours de suite, ont abandonné l'atelier pour la taverne. Demandez-leur quel plaisir leur a procuré cette débauche. Le premier jour ils ont trouvé un peu d'amusement peut-être ; misérable amusement sans doute ; mais enfin, tel qu'il était, ils en ont joui. Le lendemain, la tête fatiguée et appesantie, les voilà incapables de quoi que ce soit, même de trouver du plaisir à quelque chose ; ils s'assoient autour d'une table ; ils se regardent mutuellement : voilà tout l'agrément qu'ils peuvent goûter. Quel délice !... et de temps en temps ils portent leur verre à leurs lèvres, moins parce qu'ils éprouvent quelque jouissance à boire, que parce qu'ils cherchent à se procurer une sensation qui rompe la monotonie de cette éternelle séance. Cependant, le vin a produit son effet, et la tête s'alourdit de plus en plus. De quoi, le jour suivant, est-on capable ? On ne peut travailler, donc il faut boire encore ; le tout sans le moindre plaisir. Heureusement la bourse s'épuise, et quant au crédit, il est à sec depuis longtemps. On retourne donc au travail. On a perdu quatre ou cinq jours. Qu'a-t-on eu en compensation ? De l'ennui, du dégoût, et quelques progrès dans une habitude funeste, qui prend toujours plus d'empire à mesure qu'on lui cède.

Quelquefois cette ivresse prolongée finit par engendrer une sorte de fureur brutale. Ce n'est plus assez de boire, on veut se battre : oui, il faut qu'on se batte ; les nerfs sont surexcités, on sent un besoin dévorant d'émotions fortes, qui ne peut se satisfaire autrement. On n'a de haine contre personne, de colère contre personne ; n'importe, on se battra. On sort du cabaret où l'on s'était réuni ; sur la route du cabaret voisin on aperçoit des gens qu'on ne connaît pas, c'est à eux qu'on s'adresse. " Voulez-vous vous battre ? " Que cette proposition est belle et raisonnable ! Ceux-ci, qui sont dans le même état et que les mêmes désirs agitent, acceptent avec joie : combat acharné, cris, contusions, morsures. N'envoyez point chercher la garde : ces gens-là ne songent qu'à passer leur ivresse ; il ne se veulent aucun mal, et s'ils s'en font, c'est sans malice. Voyez, ils en ont déjà assez, les voilà qui se séparent ; l'un ne peut plus marcher qu'en boitant, l'autre a les yeux enfoncés dans la tête, un troisième retient avec sa main le bout de son oreille déchirée ; et comme ils se sont attaqués sans motif, ils se séparent sans rancune, quelquefois même fort bons amis. Qui sait ? Avant de rentrer, ils vont peut-être boire encore tous ensemble, ceux du moins qui ont l'usage de leurs membres. Puis on retourne à la maison, où l'on s'étonne de n'être pas accueilli avec un visage riant, et l'on se plaint de n'avoir pas une femme d'un meilleur caractère, qui prenne les hommes et les choses pour ce qu'ils sont.

A continuer.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Léon Milette.—Francis Biron.—Angélique Limoges.—Sélina Fréchette.—Sophie Lévêque.—Elise Malhoit.—Adéline Morency.—M. Lavallé.—Marie Lavoie.—Anne Beaudon.—Jos Chevalier.—Emma Lavallée.—Mary Burke.—Jos Deschamps.—Thérèse Baudet.—Mary Quinn.—Pierre Vallières.—M. Lalumière.—Mary Lynch.—Hugh Demagh.—Théophile Dépatie.—Sophie Marcotte.—John McColgan.—James Mitchell.—Anézie Joannette.—Elizabeth O'Connor.—John Potter.—Angèle Gaudreau.—Rose Robillard.—Ann Audley.—Catherine Kenny.—Ann McCormack.—Charlotte Brunet.

DE PROFUNDIS.

L. J. A. SURVEYER

Marchand Ferronnier

Tient l'assortiment le plus complet pour églises ou autres édifices publics, consistant en Clanches, Targettes, Charnières (simples ou à ressort), Serrures, Poignées en bronze (nickelées ou en hématite).

—en outre:—

Un grand choix d'articles en argenterie, coutellerie et aussi ustensils de cuisine émaillés, etc.

188, rue Notre-Dame

(En face du Palais de Justice)

MONTREAL.

J. ALPHONSE ROBY

Peintre Décorateur

Enseignes et Ornaments
Dorure en tout genre

Quatorze ans d'expérience dans ces spécialités.

Bas prix. — Exécution supérieure.

No. 303, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

L. E. N. PRATTE

Importateur et marchand de

PIANOS ET ORGUES

Américains, Canadiens et Européens.

Agence en gros et en détail des célèbres Maisons suivantes :

PIANOS.

Hazelton Bros., New-York.

Kranich & Bach, New-York.

Dominion Organ & Piano Co., Bowmanville, Ont.

P. H. Herz, Paris, France.

ORGUES.

Dominion Organ & Piano Co., Bowmanville, Ont.

Barn & Co., Woodstock, Ont.

I. J. Mansell, Brockville, Ont.

American Automatic Organ Co., Boston.

Et de plusieurs autres maisons canadiennes et étrangères.

HUIT PREMIERS PRIX et DIPLOMES D'HONNEUR et un SECOND PRIX ont été décernés à mes instruments à l'exposition de la Puissance, Montréal, 1880.

Une centaine de PIANOS à queue, carrés et droits et d'ORGUES d'ÉGLISE et de SALON de toutes descriptions toujours en magasin,

PRIX, de \$50 à \$1500.

On sollicite une visite.

SALLES D'EXPOSITION ET DE VENTE (les plus belles de la Puissance)

20, Rue NOTRE-DAME

(Magasin de musique de A. J. Boucher)

MONTREAL.

COMPTOIR GÉNÉRAL DU CLERGÉ.

L'assortiment le plus complet d'ornements d'église, chasublerie, orfèvrerie, broderies, peintures religieuses, chemins de la croix, cierges, huile d'olive, vin de messe approuvé par les autorités ecclésiastiques.

Département spécial pour la confection des soutanes.

Demandez notre catalogue.

SENECAL & Cie.

220, rue Notre-Dame, Montréal.

Manufactures Françaises d'Ornements d'Eglise.

R. BEULLAC

227 et 229, Notre-Dame centre

MONTREAL.

La maison la plus ancienne et la mieux assortie pour tout ce qui concerne l'ornementation et la décoration des églises.

Ateliers de peinture, sculpture, dorure, autels, statues, tableaux, etc.

Envoi de dessins sur demande.

Adresse : **R. BEULLAC, Montréal.**

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH.
CADIEUX & DEROME, A MONTREAL.**

PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH.

Pensées pieuses pour le mois de Mars, suivies d'une neuvaine, par l'auteur des Paillettes d'or, 51^e édition. Petit vol. in-32 de 72 pages. Prix, détail, 5 cts., la douzaine, 40 cts., le cent, \$3.00, franco par la poste.

Combattre le luxe et l'amour des plaisirs qui font aujourd'hui tant de ravages dans la société et conserver la vie de famille qui menace de disparaître, tels sont les fruits que la dévotion à saint Joseph est destinée à produire. Car être dévot à saint Joseph, c'est imiter les vertus admirables qu'il a pratiquées, son humilité, son amour de la pauvreté, du silence et du travail, son détachement parfait des choses d'ici-bas. Être dévot à saint Joseph, c'est vouloir faire régner dans les familles chrétiennes la paix et l'union qui régnaient dans la maison de Nazareth.

Envisageant ainsi la dévotion à saint Joseph, l'auteur du présent opuscule propose à nos méditations et à notre imitation, pour chaque jour du mois de Mars, une des vertus qui ont brillé dans ce saint Patriarche. Chaque exercice est offert à une intention particulière, et se compose de quelques réflexions, courtes et simples, et d'une résolution pratique pour la journée.

Ce petit livre renferme aussi une neuvaine à saint Joseph, des litanies et diverses prières. La piété la plus vive a inspiré ces pages et leur a communiqué une éloquence et un charme bien propres à toucher les cœurs. Du reste l'auteur des *Paillettes d'or* est trop populaire pour qu'il nous soit besoin de faire son éloge. Puisse le *Petit mois de saint Joseph* propager de plus en plus la dévotion à ce grand Saint, et assurer ainsi le salut des âmes, le triomphe de l'Eglise et le bonheur de la société.

NOTA.—Par un décret du 4 février 1877, N. S. P. le Pape Pie IX accorda la permission de gagner les indulgences du mois de saint Joseph à tous les fidèles qui commenceront les exercices le 16 ou le 17 février pour les finir le 19 mars.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses.

HUILE D'OLIVE

*d'une qualité supérieure pour les autels et dortoirs, en
barils, canistres ou au gallon.*

VEILLEUSES DE TOUTES SORTES

CIRE BLANCHE } POUR
ET PARAFFINE } LES
CIERGES

EN GROS ET EN DÉTAIL CHEZ

R. J. DEVINS, Pharmacien

Voisin du Palais de Justice, Montréal.



RENOVATEUR

PARISIEN

de LUBY.

ARTICLE DE TOILETTE.

Approuvé et indispensable, pour la jeunesse perpétuelle des cheveux!

Cette excellente préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la tête propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum très agréables; empêche et détruit les pellicules; ne gêne pas la peau ni la coiffure la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins cher que toute autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pomnade.

*En vente chez tous les pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cts.
ou six bouteilles pour \$2.50.*

Entrepôt général à Montréal, chez

R. J. DEVINS, Pharmacien

Voisin du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Montréal.